

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 12 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Virginie FERRAND, Maire, le vendredi 12 avril 2019 à 19h00 :

Etaient présents : Mmes Angélique BERAUD, Marie-Claude DEFOUR, Marinette DECROZE, France LELEU, Sylvie MOUNIER, Patricia SASSOLAT ;
Mrs Juan ARCHIER, Alex BLANCHET, Alexandre BONNET (arrivé à 19h18), Franck MONNERON (arrivé à 19h37), Laurent VEYRE.

Absent : Tony RIBES

Secrétaire de séance : Marinette DECROZE.

Le compte-rendu du 8 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

DELIB 2019 019

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif pour l'exercice 2019 tel que présenté.

Investissement

Dépenses	:	448 760,48
Recettes	:	448 760,48

Fonctionnement

Dépenses	:	480 622,65
Recettes	:	480 622,65

DELIB 2019 020

DELIBERATION DE DOTATION INITIALE
SUR LE BUDGET « CHAUFFERIE ET RESEAU DE CHALEUR »

Madame le Maire expose la nécessité de pourvoir à la dotation initiale du budget « chaufferie et réseau de chaleur ». Pour cela, elle propose de verser 100 000€ comme dotation initiale du budget principal vers le budget « chaufferie et réseau de chaleur » avec la possibilité, lorsque ce budget sera consolidé, de retransférer ce montant vers le budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **APPROUVE** l'intégralité de cette délibération.

DELIB 2019 021
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET CHAUFFERIE ET
RESEAU DE CHALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif Chaufferie et réseau de Chaleur pour l'exercice 2019 tel que présenté.

Investissement

Dépenses :	528 658,00
Recettes :	528 658,00

Fonctionnement

Dépenses :	125 600,00
Recettes :	125 600,00

DELIB 2019 022
VOTE DES TROIS TAXES LOCALES DIRECTES 2019

Depuis le début de son mandat, le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter les taux des taxes locales qui pèsent sur ses concitoyens. Madame le Maire propose donc de maintenir les taux actuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** de reconduire les taux ci-dessous sur l'état de notification des taux d'imposition de 2019:

	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	8,04 %	8,04 %
Taxe Foncière (bâti)	18,90 %	18,90 %
Taxe Foncière (non bâti)	88,57 %	88,57 %

DELIB 2019 023
DELIBERATION CONCERNANT
L'AMORTISSEMENT DU LOGICIEL COSOLUCE

Suite à une demande de la trésorerie, l'abonnement annuel du logiciel Cosoluce doit être amorti sur cinq ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE** d'amortir le montant de 703.79 € sur 5 ans, et de passer toutes les écritures comptables nécessaires.

DELIBERATION 2019 024
DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION DE
MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RENOVATION DE LA
CHAUFFERIE BOIS ET DU RESEAU DE CHALEUR

Madame Le Maire rappelle que l'estimation de l'Avant-Projet Détaillé (APD), présenté par le maître d'œuvre AVP INGENIERIE a été approuvé lors du conseil municipal du 08 mars 2019 pour un montant de 323 264.98 € HT de travaux.

Compte tenu de l'avant-projet détaillé AP, le montant de la rémunération définitive du Maître d'œuvre devrait être de 28 406.95 € calculé au prorata de l'Avant-Projet Détaillé.

Madame Le Maire rappelle que le SDE07 a notifié les marchés de contrôle technique (SOCOTEC), pour un montant de 2 250 € HT et de Coordination SPS (ELYFEC), pour un montant de 1 080 € HT.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ce projet de rénovation, il est prévu la réalisation d'un diagnostic amiante/plomb avant travaux afin de pouvoir informer les entreprises qui seront mandatées.

Enfin compte tenu que le projet de rénovation nécessitera des travaux de gros œuvre, notamment pour la construction d'un silo, il sera nécessaire de faire réaliser une étude de sol. Le montant de ces études est estimé à 3 000 € HT.

L'enveloppe globale du projet se situe à 403 882 € HT répartis comme suit :

Travaux :	323 265 €
Etudes et honoraires AVP :	34 737 €
Divers :	1 790 €
Imprévus :	32 326 €
Honoraires SDE07 :	11 764 €

TOTAL DU PROJET : 403 882 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ACCEPTE de porter le montant total de cette opération à **403 882 € HT**, et **SOLLICITE** les subventions les plus importantes auprès de l'Etat, (DETR/DSIL), Région, Département...

DELIB 2019 025
DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DE LA CONVENTION
ENTRE LE SYNDICAT MIXTE ARDECHE MUSIQUE ET DANSE
ET LA COMMUNE DE VOCANCE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 POUR
UN INTERVENANT MUSICAL EN MILIEU SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, opte pour l'intervention musicale en milieu scolaire pour les maternelles et les élémentaires de l'école publique pour 1h30 de séance pour un montant de 900.00€ pour l'année scolaire prochaine (2019-2020).

DELIBERATION 2019 026 AJOUTEE A L'ORDRE DU JOUR
CONCERNANT L'APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE L'ACADEMIE
DE GRENOBLE ET LA COMMUNE DE VOCANCE POUR « ECOLES
NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, souhaite investir une enveloppe basée sur un devis de 7 286.36 € TTC dans le numérique et un équipement de plusieurs ordinateurs au service de l'équipe enseignante et des enfants. L'Etat financera également le même montant.

DELIB 2019 027
MARCHE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA
PASSATION D'UN ACCORD-CADRE « TRAVAUX ET ENTRETIEN DE VOIRIE, RESEAUX
DIVERS ET TERRASSEMENT » - CONCLUSION D'UNE CONVENTION ENTRE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ANNONAY, LA COMMUNE
D'ANNONAY ET D'AUTRES COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY

Dans l'optique de rationaliser les coûts de procédure de passation des marchés et de réalisation des travaux de voirie et réseaux divers, la commune d'Annonay, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay et d'autres communes du bassin d'Annonay souhaitent la mise en place d'un groupement de commandes qui sera entériné par la signature d'une convention constitutive de groupement.

Aux termes de cette convention (ci-jointe) qui fixe le cadre juridique nécessaire à la passation de l'accord-cadre « Travaux et entretien de voirie, réseaux divers et terrassement », la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay sera désignée « coordonnateur ». A ce titre, elle sera chargée d'organiser l'ensemble de la procédure de choix du prestataire en concertation avec les autres membres du groupement.

La procédure à mettre en œuvre pour la passation de l'accord-cadre sera la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

L'accord-cadre sera attribué par une commission composée d'un Président ou de son représentant mentionné à l'article 7 de la convention constitutive ainsi que d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de chaque membre du groupement.

Il est proposé de désigner Antoinette SCHERER, comme membre titulaire de la commission et Jean-Pierre VALETTE, comme membre suppléant.

VU le projet de convention annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Aménagement Urbain, Développement Durable et Emploi du 11 septembre 2015,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Personnel du 14 septembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **ne souhaite pas prendre cette délibération.**

Prévention des risques : création d'un document unique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **souhaite** retirer cette délibération de l'ordre du jour pour se donner un temps de réflexion.

Vérifications réglementaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **souhaite** retirer cette délibération de l'ordre du jour pour se donner un temps de réflexion.

DELIB 2019 028 **Achat d'un défibrillateur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **DECIDE** l'achat d'un défibrillateur extérieur qui sera mise en place sur la place du marché. Une demande de subvention sera également faite auprès de la Fondation CNP Assurances.

Discussions diverses :

Incivilité dans le village : Suite à plusieurs constats et plaintes de riverains, plusieurs courriers ont été adressés à des propriétaires de chiens qui ne respectent pas la propreté dans notre village. Il est demandé que chaque propriétaire de chien ramasse les déjections dans un sachet avant de le mettre dans un sac à ordures ménagères. Le bien-être est la question de tous. Un arrêté municipal a été pris dans ce sens et des affiches vont être posées.

CAUE de l'Ardèche « Fleurissement, paysage et cadre de vie » : après discussion, la commune de Vocance ne participera pas à la démarche de labellisation « Villes et villages fleuris ».

Poubelle à La Grange :

Des habitants de « la Grange » ont demandé s'il était possible d'installer une poubelle qu'ils se chargeraient de vider. Après discussion, les membres du Conseil Municipal autorise la personne à prendre en charge personnellement la fourniture et pose d'une poubelle. Il est précisé que l'agent communal n'en assurera pas l'entretien.

Miroir de sécurité :

Un habitant souhaiterait l'installation d'un miroir pour sécuriser sa sortie de garage le long de la RD 121. Après discussion, les membres du Conseil Municipal ne donnent pas un avis favorable à cette requête au motif que de nombreux riverains le long de la RD121 ont les mêmes conditions de visibilité.

Bac à fleurs :

Lecture d'un courrier d'un habitant souhaitant la mise en place d'un bac à fleurs sur une case pour améliorer la visibilité de sa sortie. Après discussion, les membres du Conseil Municipal ne donnent pas un avis favorable au motif que ces espaces ont été créés pour permettre un maximum de places de stationnements.

Vidéoprotection : Suite à plusieurs vols et à une recrudescence d'actes d'incivilités, des chiffrages vont être demandés pour installer des caméras à plusieurs points de la commune.

PLUiH : Suite à une réunion du jeudi 11 avril 2019 à Annonay Rhône Agglo et à sa demande, des fiches sont à remplir par chaque commune avec la nécessité de faire des réunions de travail. Le Conseil Municipal de Vocance s'étant prononcé contre le PLUiH a pris une délibération visant à ne pas réduire les zones constructibles. Par conséquent, les membres du conseil municipal s'opposent à la réalisation de ce travail.

100 000 tulipes contre le Cancer : Madame le Maire rappelle que l'Opération 100 000 tulipes contre le Cancer est lancée : Vente sous chapiteau du lundi au vendredi de 10h à 19h, samedi et dimanche de 9h à 19h au Rond-Point du Subway à Davézieux.

Association Mille pattes à bosses : L'Atelier Conte et Nature pour enfants de 7 à 12 ans du jeudi 18 au samedi 20 avril 2019 a l'accord du Conseil Municipal pour se réunir.

Matinée citoyenne : prochain rendez-vous le samedi 27 avril 2019 de 8h30 à 12h00. Retour très positif sur la première matinée, le Conseil Municipal renouvelle ses remerciements aux personnes dévouées qui ont donné de leur temps.

Elections Européennes Dimanche 26 mai 2019 : un tableau de tenue des permanences a été mis à jour par les conseillers municipaux. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 et clos à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00 heures.

Fait en Mairie de VOCANCE, le 13 avril 2019
Madame le Maire
Mme Virginie FERRAND

